AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 12 mai 2026, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 723-2026 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS ET DES ÉLUES

Ce règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil de la Municipalité. Il est adopté en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Des copies du règlement sont disponibles à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse http://www.valdavid.com/publications/.

Ce règlement entre en vigueur en date du présent avis.

Cet avis est donné en vertu de l'article 451 du *Code municipal du Québec.*

DONNÉ À VAL-DAVID, le 15 mai 2026

(Signé)

François Pépin, ing. MScA ASC
Directeur général et greffier-trésorier par intérim